Image not found or type unknown

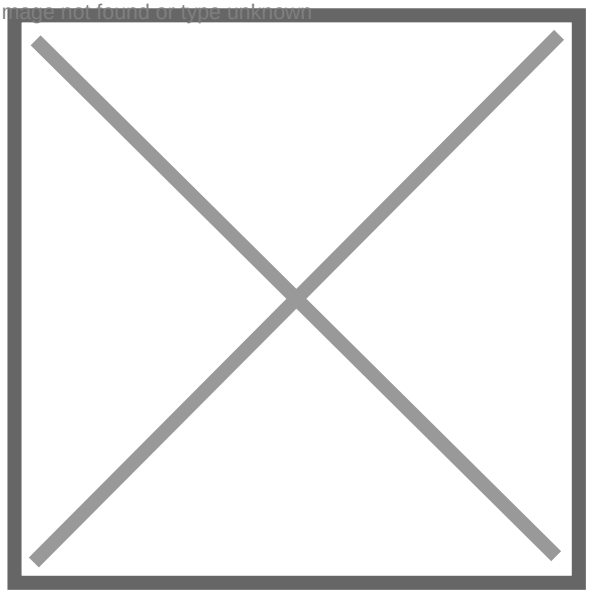

Séparation difficile avec enfants en bas âges

Par **BERNARD**, le **22/01/2009** à **17:00**

Bonjour, Cela fait 8 ans que ma fille vit avec le père de ses 2 filles.Ils ne sont ni mariés ni pacsés.Depuis plus d'1 an ils ont de violentes disputes et lui a plusieurs fois levé la main dessus. Depuis fin décembre 2008 n'en pouvant plus elle décide de se séparer définitivement, elle est mère au foyer mais a quand mëme trouvé une location dans le village ou ils habitent.Ils avaient décidé de prendre un médiateur pour la garde des enfants.Seulement voilà, lui de son côté a été consulté une assistante sociale en signalant que ma fille s'occupait mal de ses enfants, maintenant ils vont devoir passer devant le juge pour enfants (les petites ont 5 et 3 ans). Ma fille m'a demandé ce qu'elle devait faire et si l'assistante sociale avait une valeur juridique. Je tiens à signaler que le papa des petites se permet de torturer moralement l'ainée en lui posant des questions sur ce que fait sa mère, qui elle voient etc..il s'est permis aussi sur un coup de sang de dire aux petites que "Papa et maman se sépare car maman n'aime plus papa" aussi brutalement, alors qu'ils avaient décidé de leur en parler tous les 2.Vous imaginez comme l'ainée a été boulversée, depuis ma fille ne le supporte plus et il fait tout pour q'elle sorte de ses gongs. Autre chose aussi, quand il est là et que les petites sont couchées ma fille est obligée de s'exhiler dans une chambre au sous sol jusqu'au lendemain matin avec pour seule compagnie son PC portable.Elle doit déménager à la fin du mois et des voisins vont l'aider mais lui ils continuent à colporter de mauvaises choses sur ma fille, c'est un petit village et les ragots vont vites même si l'on a rien à se reprocher. Je suis une mamy inquiète pour mes petites filles et ma fille car en ayant vécu avec quelqu'un qui l'a toujours diminué devant les autres elle est devenue très fragile et a perdu confiance en soi. Il veut la garde des petites afin de ne pas verser de pension alimentaire d'où sa démarche auprès d'une asistante sociale. Ma fille aimerait savoir qui consulter, quoi faire et connaitre ses droits (ils sont propriétaires de la maison et elle ne sait pas si elle peut récupérer l'argent qu'elle a mis pour acheter cette maison). Voilà vous connaissez la situation j'espère que vous pourrez guider ma fille dans ses démarches. D'avance merci

Par **jeetendra**, le **22/01/2009** à **18:34**

bonsoir, le mieux c'est que votre fille consulte rapidement un avocat, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés